

DELIBERATION N°1 - Transfert compétence GNV de Vesoul

Le Comité Syndical accepte le transfert de la commune de Vesoul au SIED 70 de la compétence «Création et exploitation de stations de Gaz naturel Véhicule (GNV)».

DELIBERATION N°2 - Transfert compétence chaufferie bois Gevigney et Mercey

Le Comité Syndical décide le transfert de la commune de Gevigney-et-Mercey au SIED 70 de la compétence «Chaufferie bois et réseau de chaleur» pour desservir différents bâtiments.

DELIBERATION N° 3 - Création de postes

Le Comité syndical décide la création des trois postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet, afin d'assurer les missions de secrétaire technique étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
- Un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
- Un poste de technicien territorial à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
et de de modifier le tableau des effectifs en conséquence

DELIBERATION N° 4 - SEML PV Labergement Les Seurre

Le Comité Syndical autorise la création de la SAS « Le parc des Grandes Terres » et la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N° 5 – SEML PV Poiseul-la-Grange

Le Comité Syndical autorise à la création de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » et la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N°6 - SIED70 PV Courchaton

Le Comité syndical autorise la création de la SAS « Le parc les Roches Bleues » et la participation du SIED 70 à cette société.

DELIBERATION N°7 – SEML PV Courchaton

Le Comité syndical autorise la participation de la SEML Côte d'Or Energies à la SAS « Le parc les Roches Bleues ».

DELIBERATION N°8 - DOB Débat d'Orientation budgétaire 2022

Le Comité syndical prend acte des orientations du budget principal 2022 et de ses budgets annexes.

DELIBERATION N°9 - Budget principal- Décision modificative

Les décisions modificatives présentées par Monsieur le Président sont approuvées par le Comité syndical.

DELIBERATION N°10 - Budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône.

DELIBERATION N°11 - Budget annexe de la chaufferie de Gy -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Gy.

DELIBERATION N°12 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Marnay.
